

**ORPI BROUSSE IMMOBILIER**

39 avenue de Paris

19100 BRIVE LA GAILLARDE

Tel : 05 55 17 73 80 / 05 55 18 96 66

E-mail : [brousseimmobilier@orpi.com](mailto:brousseimmobilier@orpi.com)<https://www.orpi.com/brousseimmobilier/>**BARÈME DE TRANSACTION****VENTE / ACHAT**

Les honoraires sont à la charge du vendeur

	4 800 €	Pour les prix de vente inférieurs à			60 000€
De	8%	Pour les prix de vente entre	60 001€	et	150 000€
De	7,5%	Pour les prix de vente entre	150 001€	et	200 000€
De	6,5%	Pour les prix de vente entre	200 001€	et	250 000€
De	6%	Pour les prix de vente supérieurs à	250 001€		

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

**LOCATION**

Visites, constitution du dossier rédaction du contrat, état des lieux d'entrée		1 mois de loyer HC Bailleur 1 mois de loyer HC Locataire*
Frais d'entremise et de négociation	90 €	A la charge du bailleur
* Dans la limite de 11€/m <sup>2</sup> (visites, constitution du dossier, rédaction du contrat : 8€/m <sup>2</sup> et état des lieux d'entrée : 3€/m <sup>2</sup> ).		
Location de garage et place de parking	72€ 72€	A la charge du bailleur A la charge du locataire

**ESTIMATION**

150 € si remise avis de valeur écrit

**BARÈME DE TRANSACTION PROFESSIONNELLE****VENTE / ACHAT**

Les honoraires sont à la charge du vendeur

	4 800 €	Pour les prix de vente inférieurs à			50 000 €
	10 %	Pour les prix de vente à partir de			50 000 €

**LOCATION**

Visites, frais d'entremise et négociation rédaction du contrat, état des lieux d'entrée		25 % HT du loyer annuel à la charge du preneur
---	--	--

**ESTIMATION**

200 € si remise avis de valeur écrit

1€/m<sup>2</sup> si locaux supérieurs à 300 m<sup>2</sup>

Barème applicable à compter du 01 Mars 2024

Agence ORPI BROUSSE IMMOBILIER, SAS BROUSSE IMMOBILIER au capital de 200 000 € - RCS de Brive la Gaillarde – n°433 218 914 – APE 6831Z Chaque agence ORPI est indépendante Carte Professionnelle T et G N°

CPI 19012018000030123 délivrée par la CCI de la Corrèze

Garantie financière Transaction 120 000 € et Gestion 1 200 000 €

Garant : GALIAN, 89 rue de la Boétie, 75 008 Paris / Assurance : MMA IARD 72030 Le Mans Cedex 9

Barème exprimé TTC – Taux de TVA 20 %

Ce barème pourra être révisé à tout moment

**ORPI BROUSSE IMMOBILIER**  
**39 avenue de Paris**  
**19100 BRIVE LA GAILLARDE**  
**Tél. 05 55 18 96 66**  
**E-mail : [brousseimmo@orange.fr](mailto:brousseimmo@orange.fr)**

## **BARÈME DE GESTION LOCATIVE**

### **A VOUS DE CHOISIR !**

#### **HONORAIRES DE GESTION** Taux de TVA en vigueur : 20%

SERVICES	PACK INITIAL	PACK ZEN	PACK INTEGRAL	Coût hors forfait TTC
En % TTC de l'encaissement (quittancement mensuel)	<b>7,20 % TTC*</b>	<b>7,80 % TTC*</b>	<b>10,80 % TTC*</b>	
Mise en place du mandat de gestion	√	√	√	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocation	√	√	√	
Délivrance des quittances et reçus	√	√	√	
Lettre de rappel et 1er relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	√	√	√	
Révision des loyers	√	√	√	
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	√	√	√	
Réalisation de l'état des lieux de sortie	√	√	√	
Restitution du dépôt de garantie	√	√	√	
Gestion des provisions pour charges	√	√	√	
Tenue de la comptabilité propriétaire	√	√	√	
Versement par virement mensuel des fonds perçus	√	√	√	
Reddition mensuelle des comptes (en conformité avec l'article 66 du décret du 20/07/72)	√	√	√	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	√	√	√	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	√	√	√	
Demande devis pour travaux et réparations urgentes ≤ 200 €		√	√	36€ /intervention
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers		√	√	53€ /an
Recouvrement des créances : de la remise du dossier à huissier pour commandement de payer jusqu'à la procédure d'expulsion (frais d'huissier + frais de justice à la charge du propriétaire)			√	48€ /heure
Assurances loyers impayées			√	
Frais administratifs (courrier standard - et envoi recommandé)				2,90€/mois par lot
Gestion administrative VISALE				5€ /mois
E-ORPI : accès à l'extranet				1,20€ /mois
Duplicata de documents administratifs et comptables (hors abonnement E-ORPI)				15€ /document
Gestion des sinistres : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi administratif des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	Cas exceptionnels (tempête, inondation, incendie..)			48€ /heure
Assurance propriétaire non occupant				Appartement : 79€/an Maison : 179€/an

\*Minimum 30€/lot

En cas de résiliation anticipée de la part du mandant, le mandant devra au mandataire une indemnité forfaitaire au titre des frais de résiliation anticipée à hauteur de 360€ TTC

Barème applicable au 1er Janvier 2024